



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINÉTÉ  
ALIMENTAIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



maa

Observatoire des Mortalités  
et des Affaiblissements  
de l'Abeille mellifère

## L'OBSERVATOIRE DES MORTALITÉS ET DES AFFAIBLISSEMENTS DE L'ABEILLE MELLIFÈRE (OMAA), UN SYSTÈME DE SURVEILLANCE INNOVANT

Bénédicte Faure – GTV PACA – référente OMAA

Assemblée générale du GDSA06– 09/03/2024



# I. Un dispositif de surveillance événementielle

II. L'OMAA : objectifs et fonctionnement

III. Diffusion d'information

IV. Déploiement en région PACA



## UN DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ÉVÈNEMENTIELLE

L'OMAA repose sur la déclaration volontaire :

- Par les apiculteurs, TSA, vétérinaires ou toute autre personne :
- Des troubles observés sur les colonies :
  - mortalités,
  - dépopulations,
  - affaiblissements,
  - ou tout autre trouble de santé.
- Par téléphone à un **GUICHET UNIQUE régional**.



On peut appeler le guichet unique pour signaler un événement, **que l'on connaisse la cause ou non !** L'objectif est d'apporter une réponse aux apiculteurs déclarants et de récolter un maximum de données issues du terrain

- Pour l'apiculteur : lui apporter une réponse sur les troubles de santé qu'il observe
- Pour la filière apicole : participer à une meilleure connaissance des troubles de santé de l'abeille mellifère



I. Un dispositif de surveillance événementielle

**II. L'OMAA : objectifs et fonctionnement**

III. Diffusion d'information

IV. Déploiement en région PACA



## OBJECTIFS DE L'OMAA

*Faire l'inventaire et l'analyse de la dynamique spatio-temporelle des mortalités et des affaiblissements des colonies d'abeilles en France dans le but de surveiller l'état de santé du cheptel apicole français*

### Surveillance événementielle

#### Au niveau de l'apiculteur

- Faciliter les déclarations → numéro d'appel unique
- Renforcer l'expertise des acteurs impliqués dans la réception des déclarations et les visites de ruchers
- Comprendre les événements d'affaiblissement et de mortalité et leurs causes à l'échelle individuelle et collective

#### Au niveau collectif

- Alerter rapidement les apiculteurs et gestionnaires de risque en cas d'augmentation anormale des événements de santé
- Fournir aux acteurs des données de surveillance pour mettre en œuvre des actions individuelles et collectives en réponse aux troubles observés
- Consolider le maillage sanitaire et les partenariats entre les différents acteurs

Répondre aux attentes des pouvoirs publics



Répondre aux attentes des apiculteurs





# DÉPLOIEMENT DE L'OMAA

## 2017-2022 : Déploiement expérimental dans 3 régions pilotes

### Objectifs

Tester le dispositif OMAA tel qu'il a été conçu par le groupe de travail national de la Plateforme ESA pour :

- Vérifier son opérationnalité,
- Evaluer s'il répond aux objectifs qui lui ont été assignés,
- Identifier les voies d'amélioration

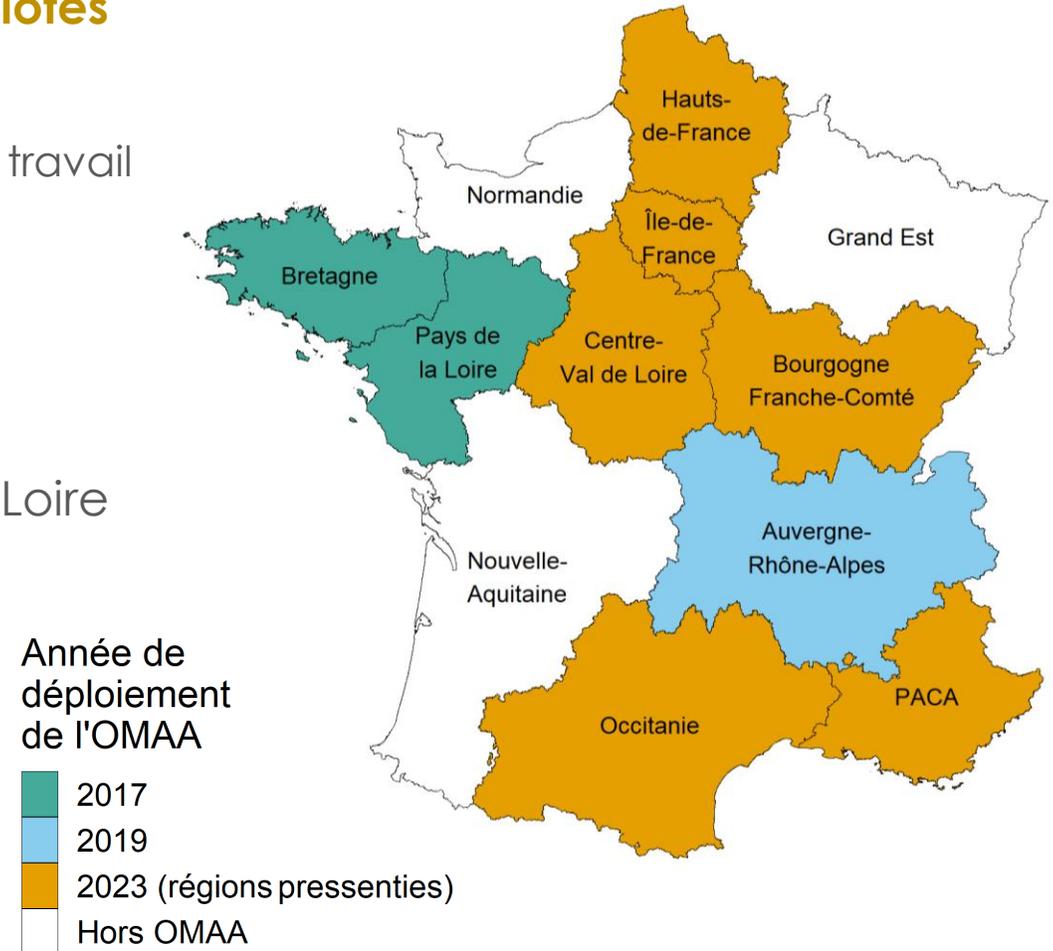
→ **2017** : Déploiement en Bretagne et région Pays de la Loire

→ **2019** : Déploiement en Auvergne-Rhône-Alpes

## 2023-2024 : Extension du dispositif

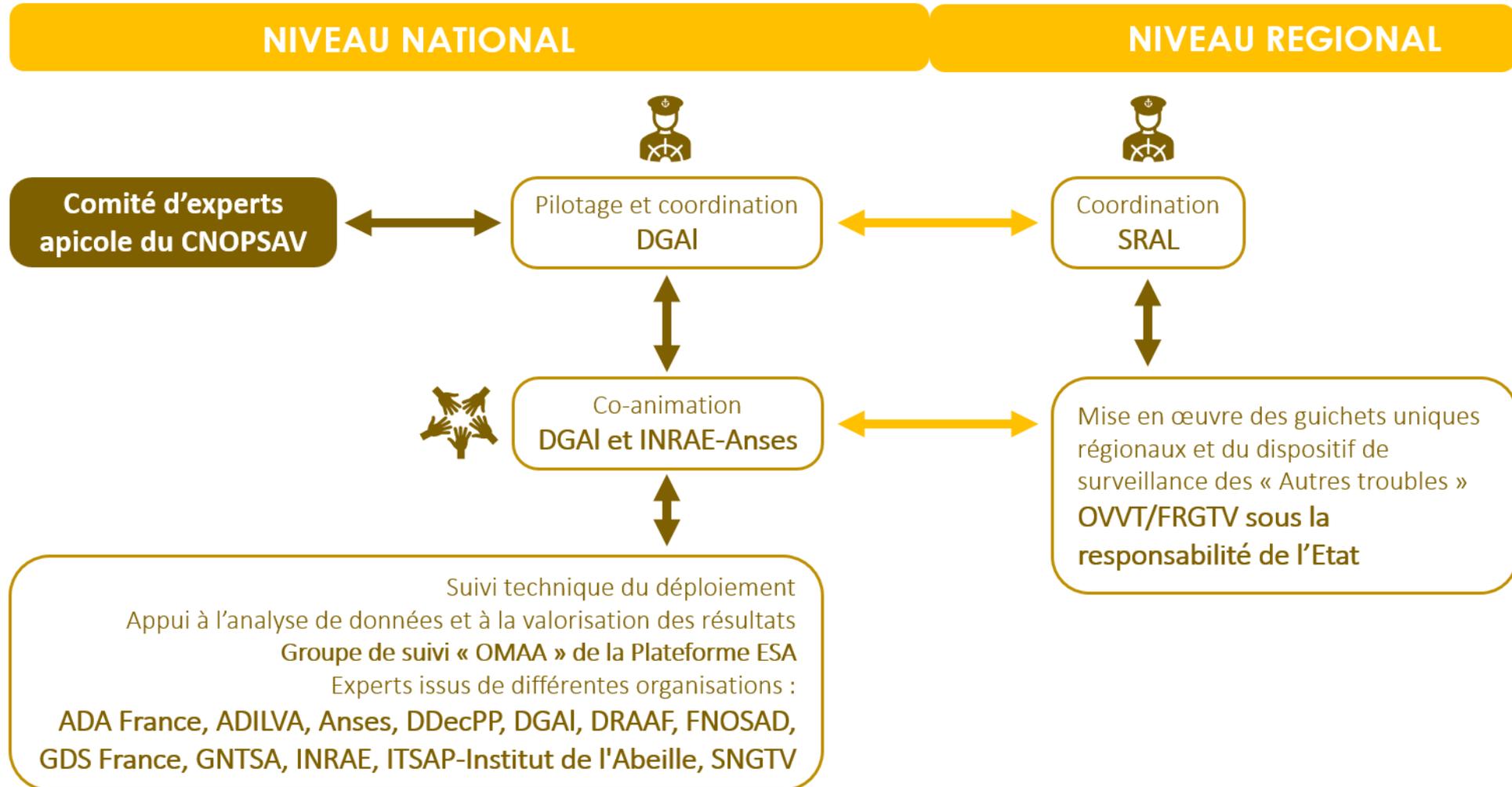
→ Candidature de 6 nouvelles régions

## A l'avenir : Déploiement national envisagé





# ORGANISATION DE L'OMAA



04 83 43 33 49

**CONSTAT**  
d'un évènement de  
santé sur un rucher



**DÉCLARATION**  
téléphonique à un  
Guichet Unique régional



- Réception de la déclaration
- Répartition de l'évènement vers un dispositif adapté

04 83 43 33 49

**CONSTAT**  
d'un évènement de  
santé sur un rucher



**DÉCLARATION**  
téléphonique à un  
Guichet Unique régional



- Réception de la déclaration
- Répartition de l'évènement vers un dispositif adapté

Données issues de la  
déclaration

Envoi automatique d'un  
récépissé à l'apiculteur

Transmission au  
GDSA06 par  
l'apiculteur

**Exploitation des données**

-  **Analyse** des données et **diffusion** des résultats (bulletins, réunions bilans avec les acteurs apicoles) 
-  **Déclenchement d'une alerte** en cas d'évènements de santé groupés dans le temps ou dans l'espace

04 83 43 33 49

**CONSTAT**  
d'un évènement de  
santé sur un rucher



**DÉCLARATION**  
téléphonique à un  
Guichet Unique régional



- Réception de la déclaration
- Répartition de l'évènement vers un dispositif adapté

**TRANSMISSION** à un  
dispositif de surveillance

Maladies réglementées de  
la responsabilité de l'Etat  
porté par : DDecPP

**INVESTIGATION** sur le rucher  
ou résolution téléphonique

Agents des DDecPP,  
Vétérinaires mandatés



04 83 43 33 49

**CONSTAT**  
d'un évènement de  
santé sur un rucher



**DÉCLARATION**  
téléphonique à un  
Guichet Unique régional



- Réception de la déclaration
- Répartition de l'évènement vers un dispositif adapté

**TRANSMISSION** à un  
dispositif de surveillance

Maladies réglementées de  
la responsabilité de l'Etat  
porté par : DDecPP

ou

Mortalités massives aiguës  
avec suspicion d'intoxication  
porté par : SRAL

ou

**INVESTIGATION** sur le rucher  
ou résolution téléphonique

Agents des DDecPP,  
Vétérinaires mandatés

Agents des SRAL,  
des DDecPP,  
vétérinaires  
missionnés, TSA

04 83 43 33 49

**CONSTAT**  
d'un évènement de  
santé sur un rucher



**DÉCLARATION**  
téléphonique à un  
Guichet Unique régional



- Réception de la déclaration
- Répartition de l'évènement vers un dispositif adapté

**TRANSMISSION** à un  
dispositif de surveillance

Maladies réglementées de  
la responsabilité de l'Etat  
porté par : DDecPP

ou

Mortalités massives aiguës  
avec suspicion d'intoxication  
porté par : SRAL

ou

Autres troubles  
porté par : Vétérinaires  
FRGTV

**INVESTIGATION** sur le rucher  
ou résolution téléphonique

Agents des DDecPP,  
Vétérinaires mandatés

Agents des SRAL,  
des DDecPP,  
vétérinaires  
missionnés, TSA

Vétérinaires FRGTV, TSA

+ représentant du GDSA06

04 83 43 33 49

**CONSTAT**  
d'un évènement de  
santé sur un rucher



**DÉCLARATION**  
téléphonique à un  
Guichet Unique régional



- Réception de la déclaration
- Répartition de l'évènement vers un dispositif adapté

**TRANSMISSION** à un  
dispositif de surveillance

Maladies réglementées de  
la responsabilité de l'Etat  
porté par : DDecPP

ou

Mortalités massives aiguës  
avec suspicion d'intoxication  
porté par : SRAL

ou

Autres troubles  
porté par : Vétérinaires  
FRGTV

**INVESTIGATION** sur le rucher  
ou résolution téléphonique

Agents des DDecPP,  
Vétérinaires mandatés

Agents des SRAL,  
des DDecPP,  
vétérinaires  
missionnés, TSA

Vétérinaires FRGTV, TSA



**Retour vers  
le déclarant**

04 83 43 33 49

**CONSTAT**  
d'un évènement de  
santé sur un rucher



**DÉCLARATION**  
téléphonique à un  
Guichet Unique régional



- Réception de la déclaration
- Répartition de l'évènement vers un dispositif adapté

Envoi automatique d'un  
récépissé à l'apiculteur

Données issues de la  
déclaration

**TRANSMISSION** à un  
dispositif de surveillance

Maladies réglementées de  
la responsabilité de l'Etat  
porté par : DDecPP

ou

Mortalités massives aiguës  
avec suspicion d'intoxication  
porté par : SRAL

ou

Autres troubles  
porté par : Vétérinaires  
FRGTV

**INVESTIGATION** sur le rucher  
ou résolution téléphonique

Agents des DDecPP,  
Vétérinaires mandatés

Agents des SRAL,  
des DDecPP,  
vétérinaires  
missionnés, TSA

Vétérinaires FRGTV, TSA

Données issues de  
l'investigation

Retour vers  
le déclarant

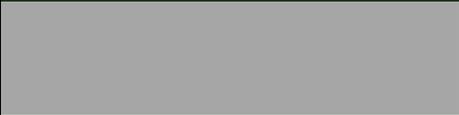
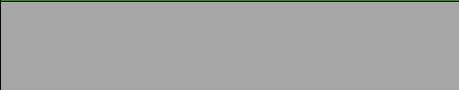
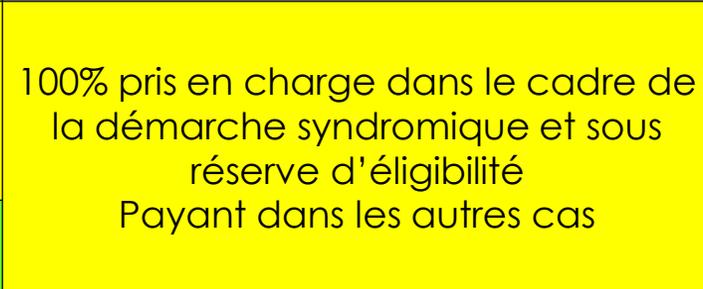
**Exploitation des données**

- **Analyse** des données et **diffusion** des résultats (bulletins, réunions bilans avec les acteurs apicoles)
- **Déclenchement d'une alerte** en cas d'évènements de santé groupés dans le temps ou dans l'espace



## BILAN FINANCEMENT

 Case verte = 100% pris en charge par l'Etat

	Maladies réglementées (MR)	Mortalités massives aiguës (MMA)	Autres troubles (AT)
Déclaration au guichet unique			
Investigation sur le rucher			100% pris en charge dans la limite de 1 à 3 visites/an (selon nb colonies) et sous réserve d'éligibilité, ensuite payant
Enquête environnementale			
Analyses pathologiques		100% pris en charge dans le cas de diagnostic différentiel des intoxications Payant dans les autres cas	100% pris en charge dans le cadre de la démarche syndromique et sous réserve d'éligibilité Payant dans les autres cas
Analyses toxicologiques			
Compte-rendu à l'apiculteur			



I. Un dispositif de surveillance événementielle

II. L'OMAA : objectifs et fonctionnement

**III. Diffusion d'information**

I. Déploiement en région PACA



## Niveau national

- Développement d'affiches / encarts presse / flyers
- Présentations orales / Animations scientifiques
- Publication de notes sur le site de la Plateforme ESA : description du fonctionnement, résultats d'analyse, témoignages etc. (nov 2022, janv 2023)

<https://www.plateforme-esa.fr/fr/observatoire-des-mortalites-et-des-affaiblissements-de-labeille-mellifere-omaa>

- Publication d'articles dans les revues apicoles (nov 2022)

The screenshot shows the website 'Plateforme ESA' with the tagline 'Epidémiologie santé animale'. The navigation bar includes 'Qui sommes-nous', 'Groupes de travail', 'Veille sanitaire internationale', 'Outils', and 'Contactez-nous'. There is a search bar with the text 'Recherche :' and a 'Recherche' button. Below the search bar, there is a link to 'Accueil'. The main content area features an article titled 'Analyse des déclarations de troubles de santé à l'OMAA (2017-2021)'. The article text includes a list of authors from various institutions and a paragraph describing the OMAA system and its objectives.

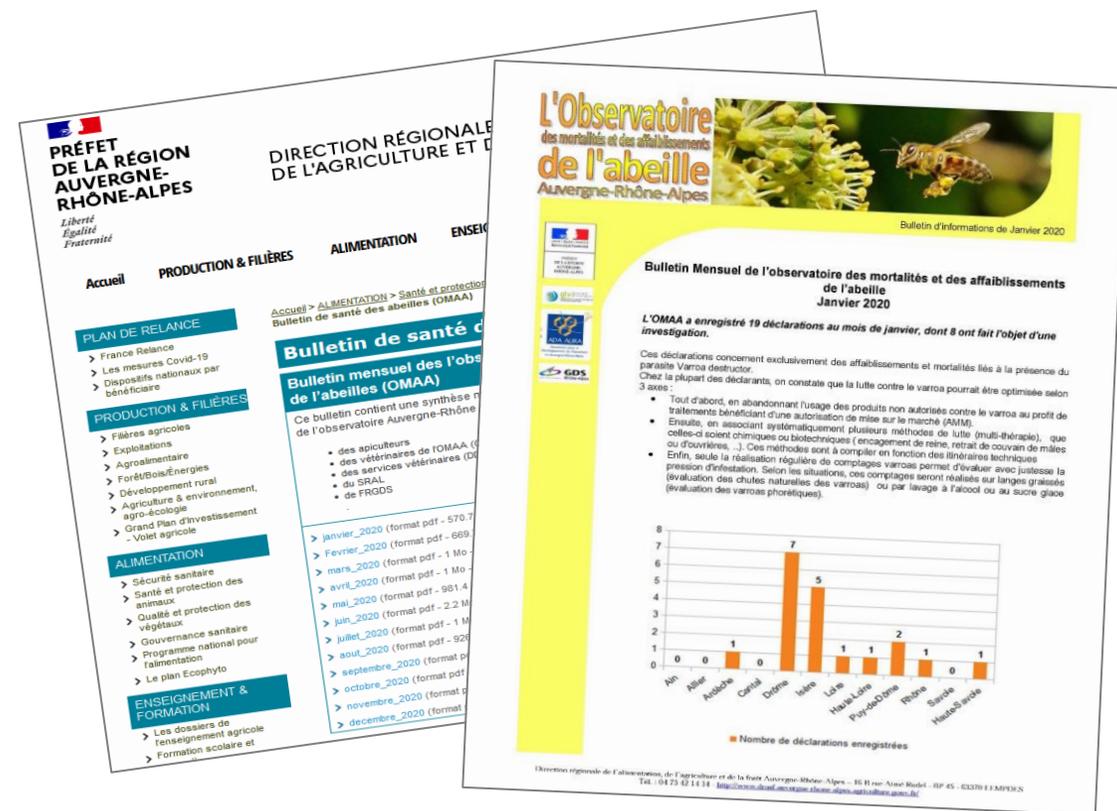


# COMMUNICATION

## Niveau régional : exemple en Auvergne-Rhône-Alpes

- Bulletin mensuel « Santé de l'abeille » incluant le bilan des déclarations à l'OMAA : Échanges mensuels entre les 5 représentants des organisations partenaires
- Cartes des zones de protection et de surveillance loque américaine
- Site internet : Information, annuaire, bilans de campagne, cartes loque américaine
- Valorisation des données OMAA dans le cadre des rencontres sanitaires apicoles organisées par FRGDS, GTV, ADA

[Surveillance de la santé des abeilles en région AuRA - DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes \(agriculture.gouv.fr\) : cliquez ici](http://agriculture.gouv.fr)





## Niveau régional : exemple en Pays de la Loire

- Diffusion d'alertes auprès des apiculteurs et des organisations sanitaires

Exemple : Frelon asiatique, emailing du 29/09/2022

### ALERTE Frelon asiatique

Depuis plusieurs semaines, l'OMAA est fortement sollicité **pour des prédateurs exercées par le frelon asiatique sur des ruchers localisés en Pays de la Loire** : quelques déclarations ont été enregistrées, et de nombreuses remontées de terrain, particulièrement en milieu urbain, nous parviennent.

Cette année, et même si la prédation peut être variable d'un territoire à un autre, **elle est par endroit très importante**. La sécheresse a possiblement affecté les ressources alimentaires des frelons.

Les conséquences peuvent être dramatiques et aller jusqu'à la mort des colonies. **Nous vous invitons donc à vérifier la présence de frelons dans vos ruchers et à mettre en place des mesures de protection** : porte d'entrées adaptées, muselières, filets, déplacement de rucher, piégeage ...



## PLAN

- I. Un dispositif de surveillance événementielle
- II. L'OMAA : objectifs et fonctionnement
- III. Résultats de la phase pilote
- IV. Diffusion d'information
- V. Déploiement en région PACA**

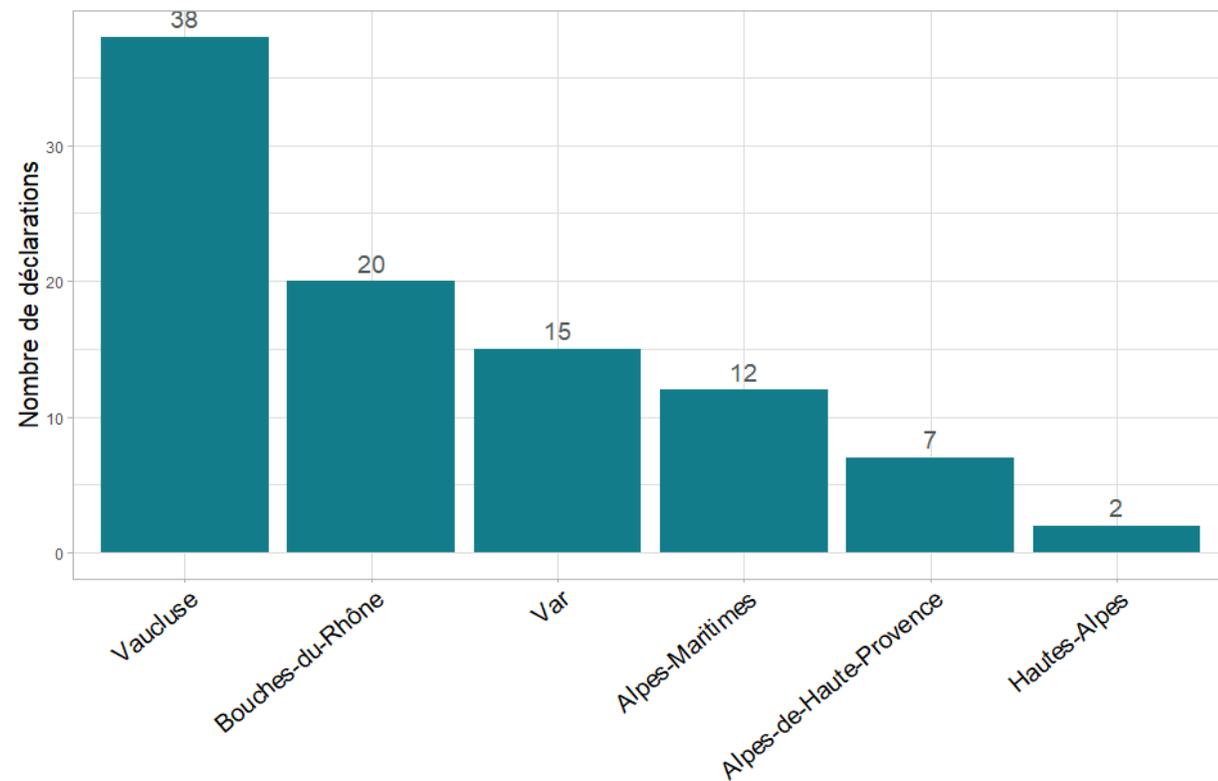
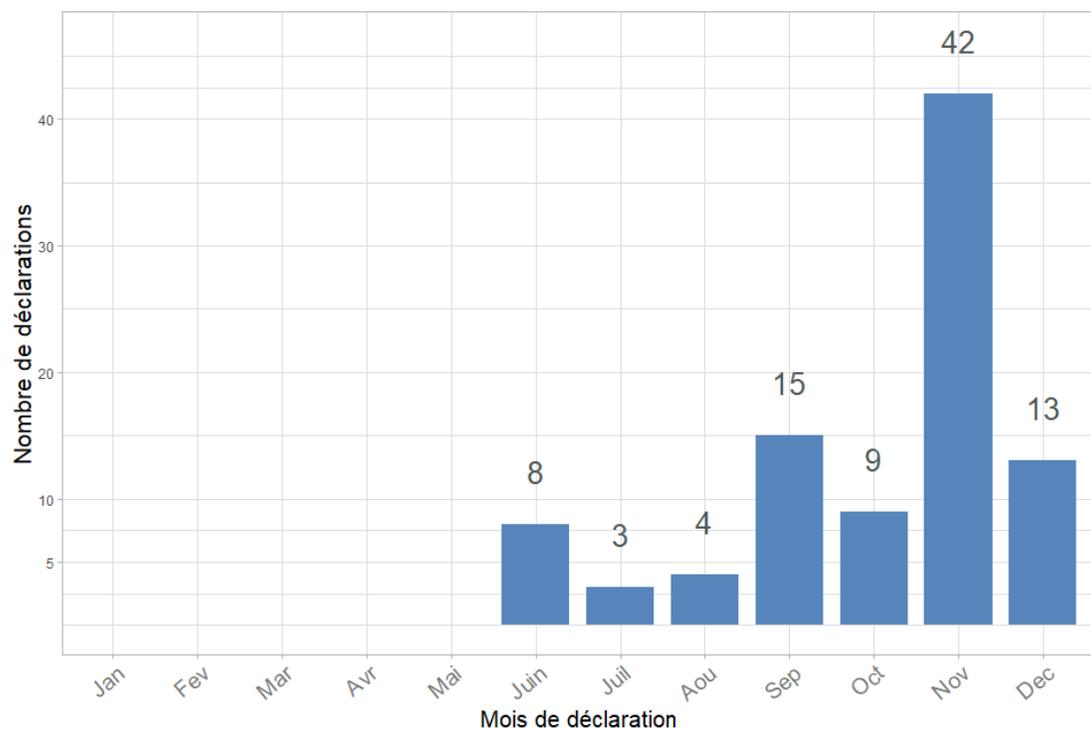


## L'OMAA EN PACA

- Ouverture le 12 juin 2023 (communication par mail)
- Numéro du guichet unique : **04 83 43 33 49**, 7 jours/7, de 8h à 21h
- 8 vétérinaires répartiteurs, 13 vétérinaires investigateurs, réseau de TSA, 6 DDetsPP, DRAAF PACA
  
- Partenariat avec ADAPI et section apicole de la FRGDS PACA avec organisation d'un Copil trimestriel



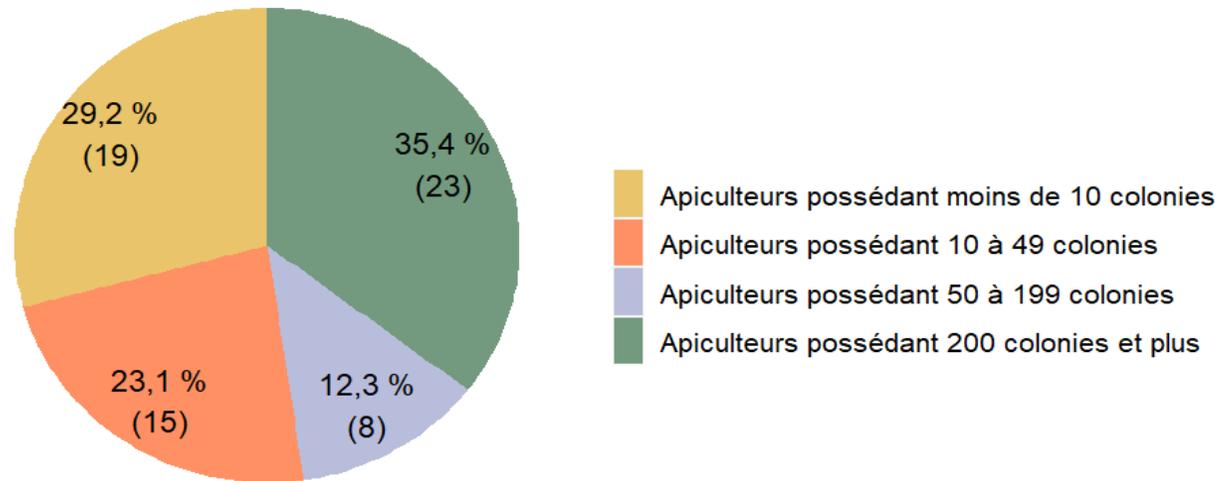
# RÉSULTATS 2023 : 94 DÉCLARATIONS EN PACA



Source : Données OMAA consolidées au 31/12/2023



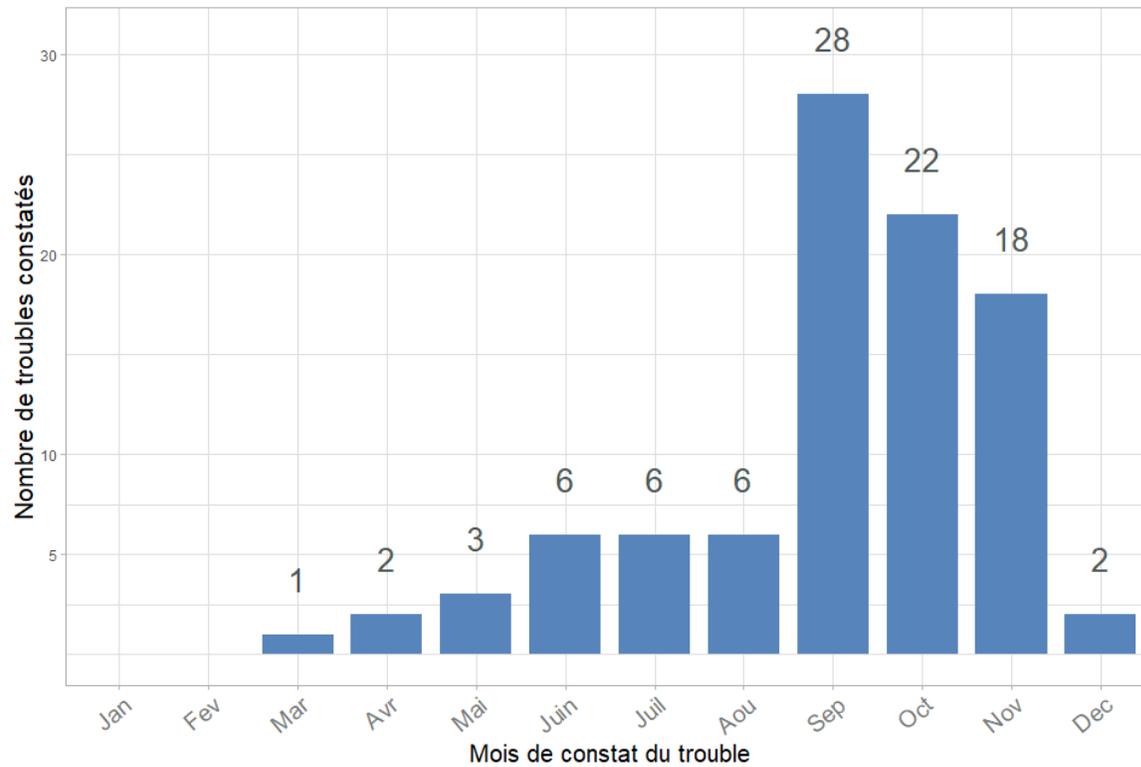
## 2023 PACA : PROFIL DES APICULTEURS DÉCLARANTS



*Source : Données OMAA consolidées au 31/12/2023*



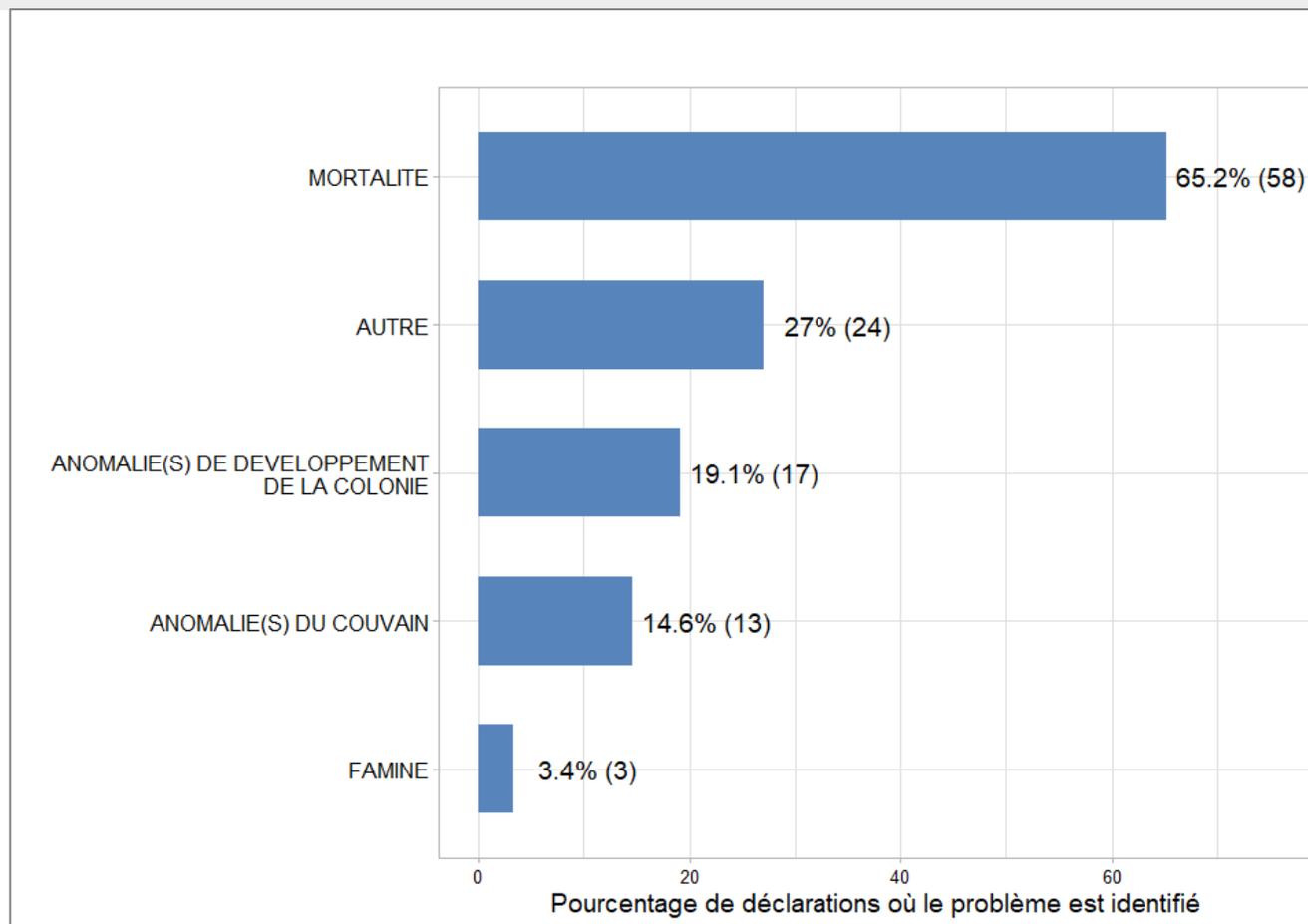
## 2023 : DATE DE CONSTAT DES TROUBLES PAR LES APICULTEURS



*Source : Données OMAA consolidées au 31/12/2023*



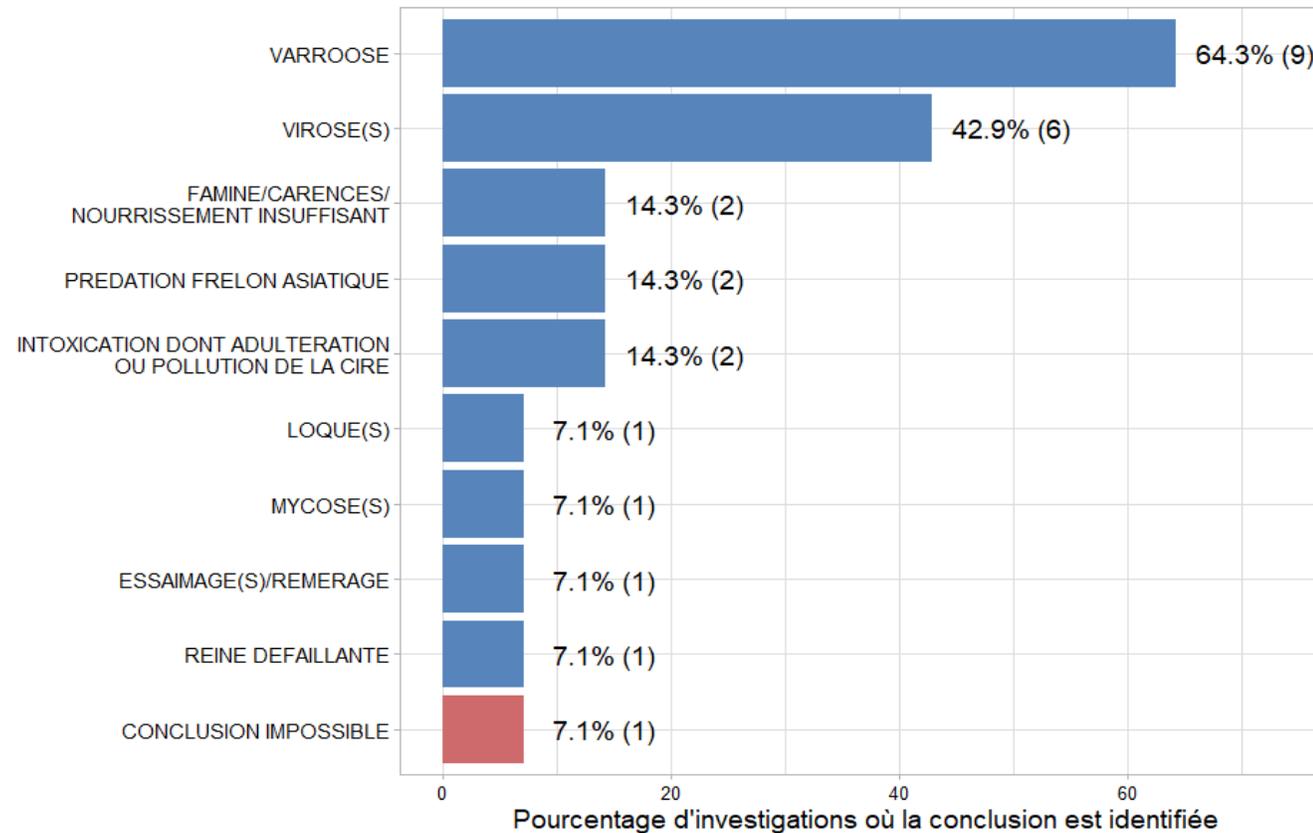
## 2023 : PRINCIPAUX MOTIFS DE DÉCLARATIONS



*Source : Données OMAA consolidées au 31/12/2023*



## 2023 : 15 INVESTIGATIONS, PROBLÈMES IDENTIFIÉS



Source : Données OMAA consolidées au 31/12/2023



## OMAA EN 2024

- Pensez à déclarer les troubles observés sur vos colonies à OMAA
- Tous les événements de santé peuvent être déclarés à OMAA : l'objectif = des données de terrain sur la santé de colonies

anomalies du couvain / anomalies comportementales / mortalités d'abeilles adultes / affaiblissement / disparition de colonies / ect..

- Déclarations au plus proche du constat : investigations possibles
- Investigation : toujours optionnelle (sauf suspicion maladie réglementée) –
- Présence d'un TSA de votre GDSA possible sur votre demande
  
- Service gratuit



## CONCLUSION : OMAA POUR QUI ?

### Pour les apiculteurs

Des réponses aux questions grâce à :

Un **interlocuteur** identifié

Un **réseau** de proximité

### Pour la filière

Une situation sanitaire **objectivée** à  
**l'échelle nationale et locale**

Une base de **données**

pour alimenter la **recherche** (dispositif  
surveillance-recherche de la Plateforme  
ESA) et adapter les **politiques** publiques



## POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

### Page d'information dédiée à l'OMAA sur le site de la plateforme ESA

Accessible en ligne à l'adresse :

<https://www.plateforme-esa.fr/page/observatoire-des-mortalites-et-des-affaiblissements-de-l-abeille-mellifere-omaa>

The screenshot shows the ESA platform interface. At the top, the logo 'Plateforme ESA' is displayed with the tagline 'Epidémiologie santé animale'. Below the logo is a navigation menu with items: 'Qui sommes-nous', 'Groupes de travail', 'Veille sanitaire internationale', 'Outils', and 'Contactez-nous'. A search bar with the text 'Rechercher' and a 'Rechercher' button is present. Below the search bar is a breadcrumb trail: 'Home / Groupes de travail / Par espèce / Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère (Omaa)'. The main heading is 'Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère (Omaa)'. Below the heading is the OMAA logo, which consists of a stylized bee and the letters 'omaa'. The text below the logo describes the OMAA project, mentioning the winter 2013/2014 mortality events in the Pyrenees and the goal of improving surveillance systems for honeybee colonies.

Présentation du groupe

Publications

Liens utiles



Dernières publications !



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Remerciements

Aux apiculteurs pour leur participation au dispositif

Aux organisations apicoles et sanitaires nationales et régionales partenaires de l'OMAA

Aux experts du groupe de la plateforme ESA



## SIGLES

**ADA France** : Fédération nationale des associations régionales de développement de l'apiculture

**ADILVA** : Association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses

**ANSES** : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

**CGAAER** : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

**CNOPSAV** : Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale

**DDecPP** : Direction départementale en charge de la protection des populations

**DGAI** : Direction générale de l'alimentation

**DRAAF** : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

**ESA** : Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale

**FNOSAD** : Fédération nationale des organisations sanitaires apicoles départementales

**GDS France** : Fédération nationale des groupements de défense sanitaire

**GNTSA** : Groupement national des techniciens sanitaires apicoles

**INRAE** : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

**ITSAP/Institut de l'Abeille** : Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation

**OMAA** : Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère

**ONIRIS** : Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique

**OVVT** : Organisations vétérinaires à vocation technique

**SNGTV** : Société nationale des groupements techniques vétérinaires

**SRAL** : Service régional de l'alimentation